Amiral Gestion

ENTREPRENEURS INVESTIS

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	Sextant Climate Transition Europe Action N
Code ISIN :	FR001400A5C8
Initiateur du PRIIPS :	AMIRAL GESTION
Site internet :	www.amiralgestion.com
Contact :	Appelez le +33 (0)1 47 20 78 18 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de AMIRAL GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. AMIRAL GESTION est agréée en France sous le n°GP-04000038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés :	15 novembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) compartiment de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) SEXTANT

Durée : La durée de vie de ce produit est de 99 ans. AMIRAL GESTION a le droit de procéder à la dissolution du compartiment conformément aux Statuts de la SICAV. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du compartiment est inférieur au montant minimum réglementaire.

Classification :

Objectifs : Sextant Climate Transition Europe est un compartiment dont l'objectif de gestion est de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure au MSCI EMU Small cap, dividendes nets réinvestis, en s'exposant aux marchés des actions européennes au travers d'entreprises qui se distinguent par leur niveau d'avancement sur la prise en compte des enjeux climatiques ainsi par leur bonne gouvernance, la qualité de leur politique sociale et environnementale (ESG), selon une approche ISR principale « en sélectivité » par rapport à un univers investissable. L'objectif d'investissement durable est de : - financer les entreprises de petite et moyenne taille qui portent dans leurs modèles d'affaires les enjeux climatiques - accompagner activement les sociétés capables de générer, sur la durée de placement recommandée, une contribution positive mesurable dans la lutte contre le réchauffement climatique Le compartiment est classé article 9 du règlement SFDR. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion

Pour répondre à son objectif de gestion et aussi permettre l'éligibilité au PEA, le compartiment est en permanence investi à hauteur de 75% en actions européennes éligibles au PEA, les 25% restant pouvant être investis sur des actions hors Union Européenne (exclusivement limité au Royaume Uni, Suisse et Norvège). L'« Univers d'Investissement Initial » est composé d'actions de petites et moyennes capitalisation, à savoir, au moment de l'investissement, des capitalisations inférieures à 7 milliards d'euros de l'Union Européenne mais également du Royaume Uni, la Suisse et la Norvège. Et jusqu'à 10% de l'actif net du compartiment des actions d'une capitalisation supérieure à 7 milliards d'euros appartenant à la zone géographique précitée et sous réserve que ces titres disposent d'une note ESG meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche. Au jour de la création du compartiment l'Univers d'Investissement est composé d'environ 3 600 valeurs. Le gérant détermine ensuite l'Univers d'Investissement Eligible en utilisant un score propriétaire permettant de mesurer la matérialité des enjeux climatiques. Les enjeux sont mesurés par une analyse d'indicateurs extra-financiers permettant de quantifier par un score propriétaire de « double matérialité » : l'exposition aux risques et opportunités du changement climatique pour ces sociétés et, également, les risques que les activités des sociétés font peser sur l'évolution du climat. Le compartiment s'engage à exclure sur base de ce score 20% des sociétés de l'Univers d'Investissement Initial ayant la plus faible matérialité aux enjeux climatiques. Enfin, un dernier Filtre ESG, tel que décrit plus bas, est appliqué permettant d'exclure de « Univers d'Investissement Eligible » a minima 20% des entreprises de cet univers aboutissant ainsi à « l'Univers Investissable »). A partir de l'Univers Investissable, le gérant sélectionne les sociétés et les catégorise en deux poches : «Poche Climate Core Business» ou «Poche Climate Transition»; selon une Matrice d'allocation climatique dépendant de l'alignement en température par rapport à une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 2°C* et du score d'engagement climat propriétaire sur 100**. Cette classification permet de déterminer des objectifs de performance climat, et en corolaire un dispositif d'engagement et de suivi spécifique des entreprises composant chaque poche selon leur niveau de maturité et de contribution positive à la lutte contre le réchauffement climatique. Le portefeuille final a vocation à être concentré (environ 25 lignes). Limitations Méthodologiques : Le score de double matérialité climat s'appuie sur une modélisation statistique d'indicateurs extra-financiers qui sont soit reportés par les sociétés, soit estimés par les fournisseurs de données. La qualité des estimations varie d'un fournisseur à l'autre. L'analyse ESG repose majoritairement sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les entreprises elles-mêmes. L'analyse ESG du compartiment dépend donc de l'hétérogénéité de la qualité de ces informations et de leur disponibilité. Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10% maximum dans des titres assimilés à des obligations (obligations convertibles, obligations à bon de souscriptions, titres participatifs). . Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM/FIA français et/ou européens, notamment dans le cadre du placement de la trésorerie. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne restera accessoire. Les instruments financiers à terme et les titres intégrant des dérivés peuvent être utilisés dans le but d'exposer ou de couvrir partiellement le compartiment contre une évolution favorable ou défavorable des actions, des taux, des indices et des devises. Il n'y aura pas de surexposition du portefeuille au risque actions ou au risque de crédit.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :
- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, destinées plus particulièrement aux réseaux de commercialisation ayant reçu l'accord préalable de la société de gestion, les distributeurs et/ou aux intermédiaires ayant reçu l'accord préalable de la société de gestion et fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation MIF2 ou de gestion individuelle sous mandat. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « Souscripteurs concernés ». L'OPC peut servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur à AMIRAL GESTION.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :

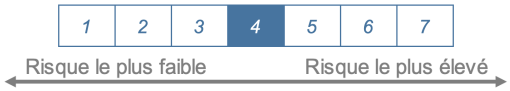

Période de détention recommandée : **5 ans**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour plus d'information sur ces risques, veuillez vous référer au prospectus.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

• Risque de Liquidité

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	3 262 €	2 939 €
	Rendement annuel moyen	-67,38%	-21,72%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	6 892 €	8 275 €
	Rendement annuel moyen	-31,08%	-3,72%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 343 €	13 201 €
	Rendement annuel moyen	3,43%	5,71%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	17 948 €	18 003 €
	Rendement annuel moyen	79,48%	12,48%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 19/03/2015 - 18/03/2020
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 08/01/2014 - 08/01/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 27/06/2016 - 28/06/2021

Que se passe-t-il si AMIRAL GESTION n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	710 €	1 140 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,10%	2,28% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,0% avant déduction des coûts et de 5,7% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% maximum du montant investi.	jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	1,00% maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	95 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,10% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0 €
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

L'investisseur pourra demander le rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC. Frais appliqués en cas de rachat : 1,00% maximum

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant l'OPC peut être adressée soit par courrier, soit par internet (www.amiralgestion.com - rubrique Information règlementaire en pied de page – traitement des réclamations), soit par téléphone, aux adresses et numéro de téléphone suivants :

AMIRAL GESTION
Service commercial - 103 rue de Grenelle - 75007 Paris
Tel : +33 (0)1 47 20 78 18
mail : contact@amiralgestion.com

Autres informations pertinentes

Le compartiment est classifié article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 dit "SFDR"

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de la société. Un exemplaire papier du prospectus complet, des derniers documents périodiques, et du document précontractuel SFDR seront mis à disposition gratuitement sur demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit depuis la création et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.amiralgestion.com/fr/sextant-climate-transition-europe.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.